MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 71 10 février 1996

SOMMAIRE

Agence Immobilière Ed. Badde, S.à r.l., Wiltz . page 3366	PLM Reinsurance S.A., Luxembourg 3373
Ama, S.à r.l., Heisdorf 3402	Poissonnerie La Perle de l'Atlantique Esch-sur-Alzette,
American Cigarette Company (Overseas) Limited	S.à r.l., Esch-sur-Alzette
S.A., Luxembourg 3389	Profil S.A.H., Luxembourg
Anbo Finance Group S.A., Luxembourg 3390	Pro Re (Luxembourg) S.A., Luxembourg 3374
Arolux, S.à r.l., Bettembourg 3390	Quintech Engineering S.A., Luxembourg 3374
Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement	Raldo Holding S.A., Luxembourg3372, 3373
Préscolaire et Primaire de la Commune de Contern,	Real-Technic S.A., Moestroff
A.s.b.l., Contern	Renovations Guy Rollinger, S.à r.l., Wickrange 3374
Auberge l'Espérance, S.à r.l., Grauenstein/Puetscheid 3365	Rentabob Luxembourg, S.à r.l., Windhof 3375, 3376
Banca Novara International S.A., Luxembourg 3389	Resurs Reinsurance S.A., Luxembourg 3374
Belres S.A., Luxembourg	Rovedam Luxembourg S.A., Luxembourg 3375
Berthold International S.A., Luxembourg 3392	Royal Logistics, Sicav, Luxembourg 3375
BIL Equities, Sicav, Luxembourg 3390	Sansafe S.A., Luxembourg
Bimbiland, S.à r.l., Luxembourg 3392	Sarona Ltd, Luxembourg/Hesperange 3375
Biolux S.A., Luxembourg	Scem Reinsurance S.A., Luxembourg 3378
Bipiem Holding S.A., Luxembourg 3388	Scheer Fernand & Cie, S.à r.l., Luxembourg 3378
Boomerang, A.s.b.l., Bascharage	Scontinvest Bond Fund Management Company S.A.,
Boucherie de Diekirch S.A., Diekirch 3365	Luxembourg
Brasserie Club Porte Neuve S.A., Luxembg . 3388, 3389	Seco Safe S.A., Luxembourg
Cactus Bazar 2 S.A., Diekirch	Self Service Supermarket, S.à r.l., Kayl 3379
Careba, GmbH, Mondorf-les-Bains 3387, 3388	Showa International, S.à r.l., Luxembourg 3378
Casino de Jeux du Luxembourg - Mondorf-les-Bains	Sinser (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg 3379
S.A., Mondorf-les-Bains	Skandinaviska Enskilda Reinsurance S.A., Luxembg 3379
Casino de Jeux du Luxembourg - Mondorf-les-Bains	Socade S.A., Echternach
S.A. et Cie, Mondorf-les-Bains3394, 3395	Södra Reinsurance S.A., Luxembourg 3380
Cinquantenaire S.A., Luxembourg 3395	Solurest, S.à r.l., Pontpierre3380, 3381
Cobam Luxembourg S.A., Luxembourg 3396	Sopade S.A., Luxembourg
(Le) Coiffeur Bettina Juengels, S.à r.l., Vianden 3366	Sorrilux S.A., Luxembourg
Dikrecher Supermaart S.A., Diekirch 3365	Standard Union Réassurance S.A., Luxembourg 3377
Eldalux, S.à r.l., Wiltz	Station Lazzarini, S.à r.l., Echternach
Elysée, S.à r.l., Diekirch	Stora Reinsurance S.A., Luxembourg 3381
Etablissements Knaf-Buchler, S.à r.l., Beaufort 3369	Sunair Luxembourg S.A., Luxembourg 3382
Expansia International S.A., Luxembourg 3396	Sun International Finance S.A.H., Luxembourg 3379
Explosif, S.à r.l., Echternach	Svenska Finans Group Holding S.A., Luxembourg . 3403
Garage Reiter, S.à r.l., Hosingen	Svenska Reinsurance S.A., Luxembourg 3382
Gering-Luxembourg, S.à r.l., Hosingen 3367	Swedbank Luxembourg Branch 3384
HDB Holding Bondows S.A. Luxemburg	Tag Heuer International S.A., Luxembourg 3383
HDB Holding Benelux S.A., Luxemburg	Télésiège 2000, S.à r.l., Vianden
Infotelefon, A.s.b.l., Luxembourg	Toitures Guy Rollinger, S.à r.l., Wickrange 3384
Inter-Bétail, S.à r.l., Wilwerdange	Transports Internationaux Bock Roger, S.à r.l., Ho-
Intercentral-Pneus, S.à r.l., Waldbillig	scheid
Leader Coiff. Diffusion, S.à r.l., Ettelbruck 3367	TrefilArbed Bissen S.A., Bissen 3382, 3383
	TR European Harmony Fund Management (Luxem-
NB Reinsurance S.A., Luxembourg	bourg) S.A., Luxembourg 3381
New York Advisers, Sicav, Luxembourg 3363	Two-F-Balls (Luxembourg) S.A., Luxembourg 3378
Nordia Insurance Europe S.A., Luxembourg 3363	Ulstein Re S.A., Luxembourg 3384
Nouveau Melusina, S.à r.l., Luxembourg 3362	Vara, S.à r.l., Diekirch
Nouvelle Aliment-Central, S.à r.l., Troisvierges 3365	Ver Loon Holding S.A., Luxembourg 3383
Nouvelle Brasserie Mansfeld, S.à r.l., Luxembourg 3362	Villa Romana, S.à r.l., Foetz 3385
Nouvelle Société Muller Daim Cuir, S.à r.l., Luxbg 3362	Vital Reinsurance S.A., Luxembourg 3385
Olbia AG, Rollingen	Volvo Group Re (Luxembourg) S.A., Luxembourg 3387
Olle Olsson Reinsurance S.A., Luxembourg 3364	Wegalux, S.à r.l., Dudelange 3385
Parricus Parksysteme AG, Wasserbillig 3364	Whitechapel Holdings S.A., Luxembourg 3385, 3386
Peintures et Décors Guy Rollinger, S.à r.l., Wickrange 3363	Whitney S.A., Luxembourg 3386
Perseus S.A., Luxembourg	Woeste Immo S.A., Luxembourg

NB REINSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 31.679.

Par décision du Conseil d'Administration, le siège social de la société est transféré à l'adresse suivante: Luxembourg, 11, rue Beaumont.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1995.

Pour la société NB REINSURANCE S.A. SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1995, vol. 467, fol. 19, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(40686/682/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

NCB REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 28.417.

Par décision du Conseil d'Administration, le siège social de la société est transféré à l'adresse suivante: Luxembourg, 11, rue Beaumont.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1995.

Pour la société NCB REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1995, vol. 467, fol. 19, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(40687/682/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

NOUVEAU MELUSINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 145, rue de la Tour Jacob. R. C. Luxembourg B 21.346.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1995, vol. 474, fol. 52, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

FIDUCIAIRE GASTON THINNES

Signature

(40691/582/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

NOUVELLE BRASSERIE MANSFELD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 3, rue de la Tour Jacob.

R. C. Luxembourg B 33.888.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1995, vol. 474, fol. 52, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

FIDUCIAIRE GASTON THINNES

Signature

(40692/582/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

NOUVELLE SOCIETE MULLER DAIM CUIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 6, rue Jean Origer.

R. C. Luxembourg B 15.900.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1995, vol. 474, fol. 52, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

FIDUCIAIRE GASTON THINNES

Signature

(40693/582/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

NEW YORK ADVISERS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 49.537.

Le bilan au 31 juillet 1995, de NEW YORK ADVISERS, SICAV, a été enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 26, case 9, et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

(40688/051/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

NEW YORK ADVISERS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 49.537.

Faisant suite à l'assemblée générale du 19 octobre 1995, la composition du conseil d'administration de la société est la suivante:

Martin H. Proyect;

Shelby M.C. Davis;

Carl R. Luff:

Eileen R. Street;

Louis R. Proyect;

Raymond O. Padilla;

Joseph Becker.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et d'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 26, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40689/051/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

PEINTURES ET DECORS GUY ROLLINGER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Wickrange. R. C. Luxembourg B 46.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 54, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Signature.

(40698/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

PERSEUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 30, rue Batty Weber.

R. C. Luxembourg B 29.664.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 42, case 5 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1995.

Signature.

(40699/635/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

NORDIA INSURANCE EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 32.049.

Par décision du Conseil d'Administration, le siège social de la société est transféré à l'adresse suivante: Luxembourg, 11, rue Beaumont.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1995.

Pour la société

NORDIA INSURANCE EUROPE S.A. SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.I.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1995, vol. 467, fol. 19, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(40690/682/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

OLBIA A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-7540 Rollingen, 113, rue de Luxembourg.

Tagesordnung:

- 1. Annahme des Rücktrittes von 2 Verwaltungsratsmitgliedern und Ernennung von neuen Verwaltungsratsmitgliedern.
 - 2. Annahme des Rücktrittes des Kommissars und Ernennung eines neuen Kommissars.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung nimmt den Rücktritt von zwei Verwaltungsratsmitgliedern an und zwar:

- Herrn Natalio Mulas, Geschäftsmann, wohnhaft in Köln, Jakobsweg, 6;
- Frau Linda Mulas, Hausfrau, wohnhaft in Köln, Jakobsweg 6.

Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- a) Herr Ingolf Hensel, wohnhaft in Dormagen;
- b) Herr Anselmo Muscas, wohnhaft in Dormagen.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung nimmt den Rücktritt des Kommissars an und erteilt ihm volle Entlastung. Zum neuen Kommissar wird ernannt:

METALOGIC, S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in Rollingen/Mersch, 113, route de Luxembourg. Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Unterschriften.

Enregistré à Mersch, le 11 octobre 1995, vol. 121, fol. 31, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(40694/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

OLLE OLSSON REINSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 31.876.

Par décision du Conseil d'Administration, le siège social de la société est transféré à l'adresse suivante: Luxembourg, 11, rue Beaumont.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1995.

Pour la société

OLLE OLSSON REINSURANCE S.A. SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1995, vol. 467, fol. 19, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(40695/682/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

PARRICUS PARKSYSTEME A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 13, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 41.483.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1994, enregistrés à Grevenmacher, le 11 décembre 1995, vol. 164, fol. 45, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1995.

Pour la société PARRICUS PARKSYSTEME A.G.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(40697/745/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

TRANSPORTS INTERNATIONAUX BOCK ROGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9378 Hoscheid, Geisseck 14.

R. C. Diekirch B 1.835.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Diekirch, le 19 décembre 1995, vol. 256, fol. 8, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE JOS. THILL, S.à r.l.

Signature

(91940/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 décembre 1995.

NOUVELLE ALIMENT-CENTRAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 10, rue de Wilwerdange.

R. C. Diekirch B 2.345.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Diekirch, le 19 décembre 1995, vol. 256, fol. 8, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE JOS. THILL, S.à r.l.

Signature

(91941/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 décembre 1995.

INTERCENTRAL-PNEUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7680 Waldbillig, 2, rue de Christnach.

R. C. Diekirch B 1.423.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Diekirch, le 19 décembre 1995, vol. 256, fol. 8, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE JOS. THILL, S.à r.l.

Signature

(91942/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 décembre 1995.

AUBERGE L'ESPERANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9461 Grauenstein/Puetscheid, 1A, rue de Vianden.

R. C. Diekirch B 3.074.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Diekirch, le 19 décembre 1995, vol. 256, fol. 7, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE JOS. THILL, S.à r.l.

Signature

(91943/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 décembre 1995.

ELYSEE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9205 Diekirch, 14, rue St. Antoine.

R. C. Diekirch B 1.927.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Diekirch, le 19 décembre 1995, vol. 256, fol. 7, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE JOS. THILL, S.à r.l.

Signature

(91944/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 décembre 1995.

DIKRECHER SUPERMAART S.A., Société Anonyme.

Siège social: Diekirch. R. C. Diekirch B 903.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Diekirch, le 21 décembre 1995, vol. 256, fol. 10, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1995.

Signature.

(91952/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 1995.

BOUCHERIE DE DIEKIRCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Diekirch. R. C. Diekirch B 904.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Diekirch, le 21 décembre 1995, vol. 256, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1995.

Signature.

(91954/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 1995.

INTER-BETAIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 58B, rue de la Gare.

R. C. Diekirch B 1.525.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Diekirch, le 19 décembre 1995, vol. 256, fol. 7, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE JOS. THILL, S.à r.l.

Signature

(91945/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 décembre 1995.

AGENCE IMMOBILIERE ED. BADDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9533 Wiltz, 2, rue de l'Industrie.

R. C. Diekirch B 2.636.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Diekirch, le 19 décembre 1995, vol. 256, fol. 7, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE JOS. THILL, S.à r.l.

Signature

(91946/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 décembre 1995.

LE COIFFEUR BETTINA JUENGELS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9410 Vianden, 66, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 2.246.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Diekirch, le 19 décembre 1995, vol. 256, fol. 7, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE JOS. THILL, S.à r.l.

Signature

(91947/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 décembre 1995.

TELESIEGE 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 15, rue de la Gare.

R. C. Diekirch B 2.164.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Diekirch, le 19 décembre 1995, vol. 256, fol. 7, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE JOS. THILL, S.à r.l.

Signature

(91948/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 décembre 1995.

GARAGE REITER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9809 Hosingen, 6, op der Hei.

R. C. Diekirch B 934.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Diekirch, le 19 décembre 1995, vol. 256, fol. 7, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE JOS. THILL, S.à r.l.

Signature

(91949/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 décembre 1995.

KLEYNEN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Clervaux, le 20 décembre 1995, vol. 204, fol. 22, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(91960/703/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 1995.

GERING-LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9807 Hosingen, 11, cité Thiergart. R. C. Diekirch B 687.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Diekirch, le 19 décembre 1995, vol. 255, fol. 7, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE JOS. THILL, S.à r.l. Signature

(91950/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 décembre 1995.

LEADER COIFF. DIFFUSSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 11, avenue Kennedy.

R. C. Diekirch B 2.647.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Diekirch, le 19 décembre 1995, vol. 256, fol. 7, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE JOS. THILL, S.à r.l.

Signature

(91951/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 décembre 1995.

CACTUS BAZAR 2 S.A., Société Anonyme, (anc. ELBECO S.A., Société Anonyme).

Siège social: Diekirch. R. C. Diekirch B 2.059.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Diekirch, le 21 décembre 1995, vol. 256, fol. 9, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1995.

Signature.

(91953/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 1995.

VARA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9275 Diekirch, 4, place des Recollets.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le cinq décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Léon Benedikt Van den Eeckhaut, commerçant, et son épouse,
- 2.- Madame Rita Maria Raymonda Rauwoens, commerçante, demeurant ensemble à B-9340 Oordegem, Dries 49.

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée familiale, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de VARA, S.à r.l.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Diekirch.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente en gros et en détail, la vente sur base de commission, l'importation et l'exportation, la distribution pour son compte propre ou pour le compte de tiers, la représentation commerciale pour ameublement, literie, lustrerie et accessoires.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six (6) premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre par lettre recommandée à la poste à ses coassociés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice sur le rachat des parts de l'associé sortant. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

- **Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finira le trente et un décembre de chaque année; par dérogation, la première année sociale commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 1996.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-), divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,-) chacune, réparties comme suit:

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le confirme.

- **Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'assemblée générale des associés qui désignent leurs pouvoirs.
 - Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.
- Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:
 - 5 % (cinq pour cent) pour la constitution du fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
 - le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social. Les pertes, s'il y a lieu, seront supportées dans la même proportion.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés. En cas de refus d'agrément, les associés restants s'obligent à reprendre les parts à céder ou héritées.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à (25.000,-).

Assemblée générale

Et ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant tous comme valablement convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Léon Benedikt Van den Eeckhaut, prénommé.

Le gérant aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

- Le siège social est établi à L-9275 Diekirch, 4, place des Recollets.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire, le présent acte.

Signé: L.B. Van den Eeckhaut, R.M.R. Rauwoens, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 87S, fol. 69, case 11. – Reçu 2.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 19 décembre 1995.

P. Decker.

(91959/206/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 1995.

SOCADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Echternach. R. C. Diekirch B 886.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Diekirch, le 21 décembre 1995, vol. 256, fol. 9, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1995.

Signature.

(91955/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 1995.

ELDALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9556 Wiltz, 80, rue du Rocher.

R. C. Diekirch B 2.943.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Wiltz, le 12 décembre 1995, vol. 167, fol. 76, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 décembre 1995.

Signature.

(91957/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 1995.

REAL-TECHNIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9382 Moestroff, 10A, rue de l'Eglise.

R. C. Diekirch B 2.346.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1994, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 62, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 décembre 1995.

Signature.

(91956/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 1995.

STATION LAZZARINI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6430 Echternach, 1, route de Diekirch.

R. C. Diekirch B 1.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 66, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 décembre 1995.

Pour la S.à r.l. STATION LAZZARINI

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

Signature

(91961/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 1995.

ETABLISSEMENTS KNAF-BUCHLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. ETABLISSEMENTS KNAF-BUCHLER, S.e.c.s.). Successeur: PAUL KNAF & CIE.

Siège social: L-6315 Beaufort, 3, rue de l'Ecole.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le sept décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Paul Knaf, maître-menuisier, demeurant à L-6315 Beaufort, 34, rue de Grundhof, associé commandité,
- 2.- Madame Marie-Louise Bindels, sans état particulier, épouse de Monsieur Paul Knaf, demeurant à L-6315 Beaufort, 34, rue de Grundhof, associé commanditaire.

Lesquels comparants ont exposé au notaire:

Qu'ils représentent l'intégralité du capital social de la société en commandite simple ETABLISSEMENTS KNAF BUCHLER, Successeur: PAUL KNAF & CIE, avec siège social à L-6315 Beaufort, 3, rue de l'Ecole,

constituée avec un capital de 1.500.000,- francs, divisé en 3.000 parts de 500,- francs chacune, suivant acte reçu par le notaire Hyacinthe Glaesener, alors de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} mars 1965, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 29 du 27 mars 1965,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 181 du 20 avril 1995.

Que ladite société est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, section B sous le numéro 420.

Que suite à une cession de parts sous seing privé, du 20 juillet 1995, annexée au présent acte, après avoir été signée par les comparants et le notaire instrumentaire, Madame Paulette Knaf, épouse de Monsieur Pierre Bohler, demeurant à Luxembourg, a cédé à Madame Marie-Louise Bindels, prénommée, toutes ses parts sociales.

Que de ce qui précède il résulte que les 3.000 parts sociales sont actuellement réparties comme suit:

- Monsieur Paul Knaf, prénommé, associé commandité, deux mille sept cent soixante-quinze parts 2.775

Ensuite les comparants, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire pour laquelle ils se reconnaissent valablement convoqués, et ont prié le notaire instrumentant d'acter comme suit les résolutions prises à l'unanimité:

Unique résolution

L'assemblée décide de transformer la société en commandite simple en société à responsabilité limitée et d'adopter les statuts suivants:

- **Art. 1**er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ETABLISSE-MENTS KNAF-BUCHLER, S.à r.l.
 - Art. 2. Le siège de la société est établi à Beaufort.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet la fabrication, le commerce et la représentation de meubles, fournitures, installations et matières premières s'y rattachant.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six (6) premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre par lettre recommandée à la poste à ses coassociés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice sur le rachat des parts de l'associé sortant. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

- **Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finira le trente et un décembre de chaque année; par dérogation la première année sociale commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 1996.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million cinq cent mille francs (1.500.000,- LUF), divisé en cent cinquante (150) parts sociales de dix mille francs (10.000,- LUF) chacune, réparties comme suit:

- **Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'assemblée générale des associés qui désignent leurs pouvoirs.
 - Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.
- **Art. 9.** Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:
 - 5 % (cinq pour cent) pour la constitution du fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
 - le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social. Les pertes, s'il y a lieu, seront supportées dans la même proportion.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés. En cas de refus d'agrément, les associés restants s'obligent à reprendre les parts à céder ou héritées.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à (35.000,-).

Assemblée générale

Et ensuite les associés représentant, l'intégralité du capital social et se considérant tous comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Paul Knaf, prénommé.

Le gérant aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

- Le siège social est établi à L-6315 Beaufort, 3, rue de l'Ecole.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire, le présent acte.

Signé: P. Knaf, M.-L. Bindels, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 87S, fol. 82, case 10. - Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 20 décembre 1995.

P. Decker.

(91958/206/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 1995.

EXPLOSIF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 19, rue de la Gare. R. C. Diekirch B 1.940.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le treize décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

A comparu:

Madame Josette Fautsch, commerçante, demeurant à L-6484 Echternach, 11A, rue de la Sûre.

Laquelle comparante a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que la comparante est actuellement la seule associée de la société à responsabilité limitée EXPLOSIF, S.à r.l., avec siège social à L-6440 Echternach, 19, rue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, sous le numéro B 1.940;

Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlesser, de résidence à Luxembourg, en date du 3 octobre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 82 du 16 mars 1990, au

capital de cinq cent mille francs (500.000,- LUF), divisé en cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cinq mille francs (5.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Première résolution

L'associée unique constate que par cession de parts sous seing privé datée du 13 décembre 1995, laquelle restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui, Madame Sonja Demonthy, employée privée, demeurant à L-6454 Echternach, 7, rue des Lilas, a cédé l'intégralité de ses parts qu'elle détenait dans ladite société à Madame Josette Fautsch, prénommée.

Madame Josette Fautsch, préqualifiée, accepte ladite cession de parts et la considère comme dûment signifiée.

Deuxième résolution

L'associée unique déclare vouloir procéder à une refonte complète des statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 1er. Il existe une société à responsabilité limitée regie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de confection pour enfants, adolescents, femmes enceintes, d'articles de puériculture et de meubles.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.
- Art. 4. La société prend la dénomination de EXPLOSIF, S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Echternach.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (500.000,- LUF), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- LUF) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites intégralement par Madame Josette Fautsch, commerçante, demeurant à L-6484 Echternach, 11A, rue de la Sûre.

- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 9.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

- Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- **Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.
- Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finira le trente et un décembre.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

- Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

- **Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.
 - Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Troisième résolution

Le mandat de Madame Josette Fautsch, commerçante, demeurant à L-6484 Echternach, 11A, rue de la Sûre, est confirmé pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est maintenue à L-6440 Echternach, 19, rue de la Gare.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ vingt-cinq mille (25.000,- LUF) francs.

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: J. Fautsch, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 13 décembre 1995, vol. 344, fol. 31, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 décembre 1995.

H. Beck.

(91963/201/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 1995.

RALDO HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 39.497.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature Le liquidateur

(40710/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

RALDO HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 39.497.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature Le liquidateur

(40711/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

RALDO HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 39.497.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature Le liquidateur

(40712/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

RALDO HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 39.497.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale, qui s'et tenue en date du 17 décembre 1995, que:

- a) le rapport des commissaires spéciaux sur la gestion de la liquidation et de la dissolution de la société a été approuvé;
- b) l'assemblée a accordé décharge pleine de leurs missions respectives au liquidateur, aux administrateurs et aux commissaires-vérificateurs:
 - c) l'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société;
- d) les documents de la société seront conservés pendant une durée légale de cinq ans au siège de la société, au 23, rue Beaumont à L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 décembre 1995.

Pour extrait conforme Signature Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 58, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40713/535/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

PLM REINSURANCE, Société Anomyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 24.011.

Par décision du conseil d'administration, le siège social de la société est transféré à l'adresse suivante:

11, rue Beaumont, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1995.

Pour la société PLM REINSURANCE S.A. SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1995, vol. 467, fol. 19, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(40703/682/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

POISSONNERIE LA PERLE DE L'ATLANTIQUE ESCH-SUR-ALZETTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 105, rue du Canal.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.00 heures.

Ordre du jour:

- Démission;
- Nomination:
- Signatures.

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital est représentée.

- 1) M. Manuel Martins, demeurant à Differdange, 82, rue Emile Mark;
- 2) Mlle Rita Goncalves Dos Santos, demeurant à Differdange, 82, rue Emile Mark.

D'un commun accord, ils acceptent la démission de M. Henri Schmit, demeurant à Differdange, place Jehan Steichen, en tant que gérant technique et lui donnent décharge.

D'un commun accord, ils acceptent la démission de M. José Gabriel Martins, demeurant à Marnach, 3, rue de Fischbach, en tant que gérant administratif et lui donnent décharge.

Ils appellent aux fonctions de gérant technique, M. Manuel Martins.

Ils appellent aux fonctions de gérante administrative, MIle Rita Goncalves Dos Santos.

La société est valablement engagée par la signature unique du gérant technique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 12.00 heures.

Esch-sur-Alzette, le 11 décembre 1995.

M. Martins

R. Goncalves

Dos Santos

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 1995, vol. 301, fol. 56, case 84. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(40705/612/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

PRO RE (LUXEMBOURG), Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 22.257.

Par décision du conseil d'administration, le siège social de la société est transféré à l'adresse suivante:

11, rue Beaumont, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1995.

Pour la société PRO RE (LUXEMBOURG) S.A. SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1995, vol. 467, fol. 19, case 1. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(40706/682/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

PROFIL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains. R. C. Luxembourg B 24.318.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1995, vol. 474, fol. 52, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

FIDUCIAIRE GASTON THINNES

Signature

(40708/582/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

QUINTECH ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 13 décembre 1995, que:

- Conformément à l'article 5 des statuts de la société, Monsieur Yves Schmit a été nommé administrateur-délégué de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour la société

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 59, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40709/595/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

RENOVATIONS GUY ROLLINGER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Wickrange. R. C. Luxembourg B 46.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 54, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Signature.

(40714/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

RESURS REINSURANCE S.A., Société Anomyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 34.310.

Par décision du conseil d'administration, le siège social de la société est transféré à l'adresse suivante:

11, rue Beaumont, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1995.

Pour la société RESURS REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1995, vol. 467, fol. 19, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(40718/682/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

ROVEDAM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2012 Luxembourg, 16, allée Marconi. R. C. Luxembourg B 32.810.

EXTRAIT

- M. Filip Verbeke, demeurant à B-9250 Waasmunster, Dommelstraat 113, a démissionné de sa fonction de président et administrateur de la société anonyme ROVEDAM LUXEMBOURG par lettre recommandée du 30 novembre 1993.
- M. François Van Damme, demeurant à B-9900 Tieltsesteenweg 38, a démissionné de sa fonction de membre du conseil d'administration de la société anonyme ROVEDAM LUXEMBOURG par lettre recommandée avec accusé de réception du 30 novembre 1993.
- M. Jacques Van Damme, demeurant à B-9140 Temse, Smesstraat 140, a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société anonyme ROVEDAM LUXEMBOURG par lettre recommandée du 30 novembre 1993.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1995, vol. 474, fol. 53, case 10. - Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40719/292/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

ROYAL LOGISTICS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 48.252.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1995, vol. 474, fol. 37, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1995.

Pour ROYAL LOGISTICS
J. Vanden Bussche
Secrétaire

(40720/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

SANSAFE, Société Anomyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 24.870.

Par décision du conseil d'administration, le siège social de la société est transféré à l'adresse suivante:

11, rue Beaumont, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1995.

Pour la société SANSAFE S.A. SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1995, vol. 467, fol. 19, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(40721/682/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

SARONA LTD.

Siège social: L-5886 Luxembourg/Hesperange, 381, route de Thionville.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Mersch, le 19 décembre 1995, vol. 121, fol. 53, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1995.

Pour SARONA LTD KNIGHT SERVICES, S.à r.l. N. Leyers

Gérant

(40722/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

RENTABOB LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 4-6, rue de l'Industrie. R. C. Luxembourg B 39.428.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 22 août 1995, vol. 469, fol. 102, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1995.

Signature.

(40715/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

RENTABOB LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 4-6, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 39.428.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 46, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1995.

Signature.

(40716/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

RENTABOB LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 4-6, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 39.428.

Procès-verbal de l'assemblée générale des associés du 17 novembre 1995

(dont procuration ci-jointe).

Maître Franck Vincent assistant Monsieur Gabriel Bechoux.

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1993

au 31 décembre 1994.

- a) Les associés délibèrent sur le rapport de gestion relatif à l'exercice 1993 et 1994 qui leur est soumis.
- b) Les associés délibèrent sur les comptes annuels au 31 décembre 1993 et au 31 décembre 1994.
- M. Alexis Bechoux est opposé Mme Van Eyll est d'accord.

Les comptes sont donc adoptés.

2. Affectation des résultats:

Les associés délilbèrent sur le report de la perte de 1.616.370,- pour l'exercice 1993 et de 3.416.557,- pour l'exercice 1994.

La résolution est donc adoptée.

3. Décharge de la gérance pour l'exercice 1993 et pour l'exercice 1994.

M. Alexis Bechoux vote pour Mme Van Eyll vote contre.

La résolution n'est donc pas adoptée.

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en cas de perte de la moitié du capital social, l'assemblée décide de ne pas dissoudre la société.

M. Alexis Bechoux vote contre

Mme Van Eyll vote pour.

La résolution est donc adoptée.

4. Divers.

Windhof, ne varietur, le 17 novembre 1995.

Signé «Lu et approuvé» D. Van Eyll G. Bechoux

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 46, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40717/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

SCONTINVEST BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme, (anc. SCONTINVEST FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.).

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le douze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SCONTINVEST FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., avec siège social à Luxembourg, 18, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 février 1988, Mémorial C, n° 63 du 12 mars 1988, avec un capital social de cinq millions de francs luxembourgeois, représenté par mille actions nominatives d'une valeur nominale de cinq mille francs luxembourgeois chacune,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 avril 1989, publié au Mémorial C, n° 180 du 1er juillet 1989.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques Benzeno, directeur, demeurant à Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Tony Silori, sous-directeur, demeurant à Howald,

et désigne comme secrétaire, Monsieur André Labranche, sous-directeur, demeurant à Hobscheid.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Changement de la dénomination sociale en SCONTINVEST BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. et modification subséquente de l'article 1er des statuts.
 - 2) Modification du premier alinéa de l'article 3 des statuts.
- II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée.

III.- Qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en SCONTINVEST BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. et modifie en conséquence l'article 1er des statuts comme suit:

«**Art.** 1er. Il est formé par les présentes une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de SCONTINVEST BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

«**Art. 3. Premier alinéa.** L'objet de la société est la constitution, l'administration et la gestion de SCONTINVEST BOND FUND, un fonds commun de placement à compartiments multiples («le Fonds») et l'émission de certificats ou de confirmations représentant ou documentant des parts de copropriété indivise dans ce Fonds.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes, s'élève approximativement à trente mille francs.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Benzeno, T. Silori, A. Labranche, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 décembre 1995, vol. 497, fol. 11, case 9. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 décembre 1995.

I. Seckler.

Junglinster, le 18 décembre 1995. (40725/231/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

SCONTINVEST BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 décembre 1995.

J. Seckler.

(40726/231/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

STANDARD UNION REASSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 25.381.

Par décision du conseil d'administration, le siège social de la société est transféré à l'adresse suivante:

11, rue Beaumont, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1995.

Pour la société

STANDARD UNION REASSURANCE S.A. SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1995, vol. 467, fol. 19, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(40737/682/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

SCEM REINSURANCE, Société Anomyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 29.883.

Par décision du conseil d'administration, le siège social de la société est transféré à l'adresse suivante: 11, rue Beaumont, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1995.

Pour la société SCEM REINSURANCE S.A. SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1995, vol. 467, fol. 19, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(40723/682/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

SCHEER FERNAND & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 6.938.

Il résulte d'une lettre en date du 12 octobre 1995 que Monsieur Julien Scheer, demeurant 47, rue du Dr Pfeffer, L-2319 Howald, a démissionné de sa fonction de gérant administratif et technique à compter de cette date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, décembre 1995.

Signature

Mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 54, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40724/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

SECO SAFE, Société Anomyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 35.758.

Par décision du conseil d'administration, le siège social de la société est transféré à l'adresse suivante:

11, rue Beaumont, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1995.

Pour la société SECO SAFE S.A. SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1995, vol. 467, fol. 19, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(40727/682/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

SHOWA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains. R. C. Luxembourg B 46.612.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1995, vol. 474, fol. 52, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

FIDUCIAIRE GASTON THINNES

Signature

(40729/582/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

TWO-F-BALLS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains. R. C. Luxembourg B 35.871.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1995, vol. 474, fol. 52, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

FIDUCIAIRE GASTON THINNES

Signature

(40751/582/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

SELF SERVICE SUPERMARKET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3617 Kayl, 46, rue de la Chapelle.

Assemblée générale extraordinaire du 16 mai 1995

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures.

Tous les associés sont présents de façon que le capital social est intégralement représenté.

Les associés prennent, en conformité avec l'ordre du jour, les décisions suivantes:

M. Manuel Pereira, demeurant à L-3617 Kayl, 46, rue de la Chapelle, cède 55 parts sociales à Monsieur Gérard Leischen, demeurant à L-8376 Kahler, 19, rue Principale.

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre parties.

Aussitôt la cession opérée, les associés ont décidé, d'un commun accord, de nommer gérants techniques, M. Gérard Leischen, prédit, et M. Manuel Pereira, prédit.

La société n'est valablement engagée qu'avec la signature conjointe des deux gérants techniques.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 11.00 heures.

Fait à Kayl, le 16 mai 1995.

Signatures.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 décembre 1995, vol. 301, fol. 53, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(40728/612/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 21.503.

Par décision du conseil d'administration, le siège social de la société est transféré à l'adresse suivante:

11, rue Beaumont, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1995.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1995, vol. 467, fol. 19, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(40730/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

SKANDINAVISKA ENSKILDA REINSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 30.241.

Par décision du conseil d'administration, le siège social de la société est transféré à l'adresse suivante:

11, rue Beaumont, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1995.

Pour SKANDINAVISKA ENSKILDA REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1995, vol. 467, fol. 19, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(40731/682/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

SUN INTERNATIONAL FINANCE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 15.431.

Le bilan au 31 octobre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 44, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire à Luxembourg

NOMINATIONS STATUTAIRES

Conseil d'administration

L'assemblée acte la démission de M. R. Vanmoerkerke et M. B. Vanmoerkerke comme administrateurs.

L'assemblée a nommé M. Hofman et M. G. Covas comme nouveaux administrateurs et ceci pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale d'avril 1996, leur mandat sera exercé gratuitement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 1995.

Signature.

(40740/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

SÖDRA REINSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 23.736.

Par décision du conseil d'administration, le siège social de la société est transféré à l'adresse suivante:

11, rue Beaumont, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1995.

Pour la société SÖDRA REINSURANCE S.A. SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1995, vol. 467, fol. 19, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(40732/682/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

SOPADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 28, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 5.222.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 44, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg

NOMINATIONS STATUTAIRES

Conseil d'administration

L'assemblée générale du 31 octobre 1995

- 1. a réélu M. Dirk Beeuwsaert en qualité d'administrateur;
- 2. a réélu M. Michel Vermout en qualité de commissaire;
- 3. a décidé de ne pas pourvoir au mandat de M. Jean-Pierre Ruquois, démissionnaire, et de ramener le nombre des mandats de 7 à 6.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Signature.

(40735/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

SORRILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 33.135.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 58, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1995.

(40736/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

SOLUREST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4393 Pontpierre, 18, Grand-rue.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-sept novembre.

A Pontpierre

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société SOLUREST, S.à r.l., ayant son siège social à Pontpierre, 18, Grand-rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Florio Pasquale.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Madame Florio-Philippe Bianca.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Conter-Appenzeller Marie-Josée.

Les associés présents à l'assemblée et le nombre de parts possédées par chacun d'eux sont les suivants:

Monsieur Florio Pasquale
Madame Florio-Philippe Bianca
Madame Conter-Appenzeller Marie-Josée
10 parts sociales

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 1995, vol. 301, fol. 55, case 5/1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(40733/612/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

SOLUREST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4393 Pontpierre, 18, Grand-rue.

Cession de parts sociales

Entre les soussignés:

1) Madame Marie-Josée Appenzeller, ci-après dénommée «le cédant», et

- 2) Monsieur Pasquale Florio,
- 3) Madame Bianca Florio-Philippe,

ci-après dénommés «les cessionnaires»,

il a été convenu ce qui suit:

- 1) Le cédant cède par la présente 4 parts sociales de la S.à r.l. SOLUREST, ayant son siège social au 18, Grand-rue à L-4393 Pontpierre, au cessionnaire 2, et 6 parts sociales de la même société au cessionnaire 3.
- 2) Le prix de cession a été fixé à 1,- LUF symbolique qui a été réglé par les cessionnaires au cédant à l'instant et le cédant reconnaît avoir reçu cette somme au moment de la signature de la présente convention.
- 3) Tous frais quelconques découlant de la présente cession y compris tous frais d'enregistrement éventuels ou signification sont à la charge des cessionnaires.

Fait à Pontpierre, en date du 27 novembre en trois originaux, chaque partie reconnaissant en avoir reçu un.

Signatures.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 1995, vol. 301, fol. 55, case 5/3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(40734/612/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

STORA REINSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 21.024.

Par décision du conseil d'administration, le siège social de la société est transféré à l'adresse suivante: 11, rue Beaumont, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1995.

Pour la société STORA REINSURANCE S.A. SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1995, vol. 467, fol. 19, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(40738/682/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

TR EUROPEAN HARMONY FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 28.351.

_

The annual general meeting of shareholders held on November 30, 1995 has taken the following decisions:

1) it has allocated the net profit as follows:

 - Dividend
 USD
 48,000.00

 - Carried forward
 USD
 3,387.01

 USD
 51,387.01

- 2) it has thanked Mr Naohisa Yoda for his services rendered on behalf of the Company and it has renewed the mandates of Messrs lain Clark, Michael Watt, Jean Hoss and Jean-Michel Gelhay for a period of one year;
- 3) it has renewed the mandate of the Statutory Auditor, FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, Luxembourg, for the same period of one year.

For TR EUROPEAN HARMONY FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1995, vol. 474, fol. 48, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40748/006/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

SUNAIR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 28, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 14.026.

Le bilan au 31 octobre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 44, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire à Luxembourg

NOMINATIONS STATUTAIRES

Conseil d'administration

Vu la démission donnée par M. R. Vanmoerkerke et Mme C. Maertens, le conseil d'administration élit M. M. Vanmoerkerke, M. G. Covas et M. P. de Maeseneire comme administrateurs et ceci pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale de juin 1996, leur mandat sera exercé gratuitement.

M. J. Bailyu est confirmé dans son mandat de commissaire, ceci pour une nouvelle période d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 1995.

Signature.

(40739/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

SVENSKA REINSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 32.053.

Par décision du conseil d'administration, le siège social de la société est transféré à l'adresse suivante:

11, rue Beaumont, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1995.

Pour la société SVENSKA REINSURANCE S.A. SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1995, vol. 467, fol. 19, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(40743/682/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

TrefilARBED BISSEN, Société Anonyme.

Siège social: L-7703 Bissen. R. C. Luxembourg B 7.368.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le cinq décembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Les deux seuls actionnaires de la société anonyme TrefilARBED BISSEN, avec siège social à Bissen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B n° 7.368,

à savoir:

ci-annexée.

1.- ARBED, Société Anonyme,

avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B n° 6.990,

représentée aux fins des présentes par M. Henri Goedert, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 4 décembre 1995, ci-annexée, détenant:

 dix mille sept cent vingt-quatre actions de catégorie A	 10.724
- trois mille cinq cent soixante-quinze actions de catégorie B	 3.575

2.- SOCIETE ANONYME LUXEMBOURGEOISE D'EXPLOITATIONS MINIERES, en abrégé SALEM, Société Anonyme, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B n° 2.050,

représentée aux fins des présentes par M. Paul Ehmann, docteur en droit, demeurant à Oberanven, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 4 décembre 1995,

 détenant une action de catégorie A
 1

 Total: quatorze mille trois cents actions
 14.300

sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de deux cents millions deux cent mille (200.200.000,-) francs luxembourgeois.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations et décisions suivantes, prises à l'unanimité.

- 1.- Les actionnaires conviennent de faire abstraction des règles formelles concernant la tenue des assemblées générales extraordinaires, telles que convocation, ordre du jour et composition du bureau, les résolutions à prendre leur étant parfaitement connues.
- 2.- Les actionnaires décident de supprimer la distinction des actions en deux catégories différentes et de supprimer, en conséquence, le deuxième alinéa de l'article six des statuts.
- 3.- Ils décident de modifier la date de l'assemblée générale annuelle, de sorte que le premier alinéa de l'article quinze des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit à Luxembourg ou à Bissen, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier mardi du mois de mai à onze heures.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est estimé à vingt mille (20.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès qualités qu'ils agissent, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Goedert, P. Ehmann, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1995, vol. 87S, fol. 74, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée à la prédite société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de dépôt au tribunal et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1995.

R. Neuman.

(40749/226/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

TrefilARBED BISSEN, Société Anonyme.

Siège social: L-7703 Bissen. R. C. Luxembourg B 7.368.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1995.

(40750/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

TAG HEUER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks. R. C. Luxembourg B 52.964.

Extrait des résolutions adoptées par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue à Luxembourg, le 7 décembre 1995

L'assemblée a pris acte de la démission de M. Bernd Petersen, a décidé de porter le nombre des administrateurs de 3 à 7 et a nommé administrateurs pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1997, MM. Christian Viros, administrateur de sociétés, demeurant à Neuchâtel, Suisse, Jacques Rosset, administrateur de sociétés, demeurant à Genève, Suisse, Mansour Ojjeh, administrateur de sociétés, demeurant à Genève, et Nigel Doughty, administrateur de sociétés, demeurant à Londres.

Pour TAG HEUER INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1995, vol. 474, fol. 48, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40746/267/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

VER LOON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 39.170.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1995, vol. 474, fol. 49, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1995.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(40754/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

SWEDBANK LUXEMBOURG BRANCH.

R. C. Luxembourg B 41.931.

Liste des membres du conseil d'administration de la SWEDBANK, Stockholm

Ronald Bergman,

Bo Forstund,

Göran Collert,

Kurt Lodenius,

Per-Göran Nyberg,

Hans Olsson,

Madeleine Ramel,

Bengt Rosén,

Nils Stormby,

Håkan Tidlund,

Monica Ulfhielm,

Göran Ahlström

Reinhold Geijer,

Per Molin,

Monica Sundström.

Administrateurs adjoints

Marianne Stoltz Ovick.

Bertil Håkansson,

Carl Eric Stålberg.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 53, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40744/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

SWEDBANK LUXEMBOURG BRANCH.

R. C. Luxembourg B 41.931.

Traduction d'une communication de l'Executive Management de la SWEDBANK, Stockholm

Par la présente, nous confirmons qu'en date du 1^{er} août 1994, M. Claes-Johan Geijer a été nommé General Manager à la SWEDBANK LUXEMBOURG BRANCH.

SWEDBANK (SPARBANKEN SVERIGE AB)

L.-O. Ödlund

O. Lydén

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 53, case 8. - Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40745/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

TOITURES GUY ROLLINGER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Wickrange. R. C. Luxembourg B 46.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 54, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Signature.

(40747/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

ULSTEIN RE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 32.615.

Par décision du conseil d'administration, le siège social de la société est transféré à l'adresse suivante: 11, rue Beaumont, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1995.

Pour la société ULSTEIN RE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1995, vol. 467, fol. 19, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(40753/682/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

VILLA ROMANA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, rue du Brill. R. C. Luxembourg B 38.850.

Assemblée extraordinaire

Le soussigné Francesco Di Lauro, commerçant, demeurant à Foetz, rue du Brill, unique associé de la S.à r.l. VILLA ROMANA, avec siège à Foetz, rue du Brill, constituée suivant acte par-devant Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, le 11 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 211 du 20 mai 1992, modifiée suivant acte par-devant Maître Tom Metzler, le 6 avril 1992, publié au Mémorial C, n° 392 du 10 septembre 1992, modifiée suivant acte par-devant Maître Tom Metzler, le 16 novembre 1992, publié au Mémorial C, n° 53 du 4 février 1993, modifié suivant acte par-devant Maître Tom Metzler, le 1er août 1995, publié au Mémorial C, n° 534 du 19 octobre 1995,

a pris les décisions suivantes:

- a) de donner décharge à Monsieur Patrick Palma, cuisinier, demeurant à Septfontaines, Simmerfarm, pour la gérance du débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec établissement d'hébergement de moins de dix chambres, et
- b) de nommer gérant technique pour le débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec établissement d'hébergement de moins de dix chambres, M. Philippe Gérard Touba, cuisinier, demeurant à F-54560 Audun-le-Roman, Bâtiment A, rue Germaine Caussier.

La gérance de la société est assumée comme suit:

- a) M. Francesco Di Lauro, commerçant, demeurant à Foetz, gérant responsable pour la branche restauration;
- b) M. Philippe Gérard Touba, cuisinier, demeurant à Audun-le-Roman, gérant responsable pour le débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec établissement d'hébergement de moins de dix chambres.

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Foetz, le 1er décembre 1995. Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1995, vol. 474, fol. 52, case 1. – Reçu 500 francs. Signature.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40755/582/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

VITAL REINSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 24.170.

Par décision du conseil d'administration, le siège social de la société est transféré à l'adresse suivante:

11, rue Beaumont, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1995.

Pour la société VITAL REINSURANCE S.A. SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1995, vol. 467, fol. 19, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(40756/682/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

WEGALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3511 Dudelange, 79, rue de la Libération. R. C. Luxembourg B 23.635.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1995, vol. 474, fol. 52, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

FIDUCIAIRE GASTON THINNES

Signature

(40758/582/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

WHITECHAPEL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie. R. C. Luxembourg B 39.324.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 58, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1995.

Signature Signature Administrateur

Administrateur

(40759/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

WHITECHAPEL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie. R. C. Luxembourg B 39.324.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 1995

3. Par votes spéciaux, l'assemblée générale donne, à l'unanimité des voix, décharge aux administrateurs, MM. Christophe Blondeau, Roger Wieczoreck et Norbert Kummer, et au commissaire, M. Rodney Haigh, pour l'exercice écoulé.

Certifié conforme

Signature Administrateur Signature Administrateur

Administrateur Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 58, case 3. – Recu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40760/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

WHITECHAPEL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 39.324.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 décembre 1995

A l'unanimité des voix, l'assemblée générale prend les résolutions suivantes:

- 1. L'assemblée générale accepte la démission du poste d'administrateur de M. Christophe Blondeau, M. Roger Wieczoreck et M. Norbert Kummer, ainsi que celle du poste de commissaire de M. Rodney Haigh.
 - 2. L'assemblée générale donne, à l'unanimité des voix, décharge aux administrateurs et au commissaire sortants.
- 3. L'assemblée générale décide d'appeler M. André Angelsberg, demeurant à Ettelbruck, M. Norbert Lang, demeurant à Bertrange, et M. Paul Mousel, demeurant à Luxembourg, aux fonctions d'administrateur et la société HRT REVISION, ayant son siège social à Luxembourg, au poste de commissaire aux comptes. Leur mandat courra jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 1996.
- 4. L'assemblée générale décide de transférer le siège social du 3, rue de l'Industrie à L-1811 Luxembourg, au 22, boulevard Royal, L-2952 Luxembourg.

A. Tummers

C. Blondeau

R. Wieczoreck

Président Scrutateur

Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 58, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40761/565/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

WHITNEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 38.039.

Assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 1995

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 1995 au siège de la société que les organes se composent comme suit:

Conseil d'administration

- M. Emmanuel Mathis, président et administrateur-délégué;
- M. Jean-Pierre Schumacher, administrateur;
- M. Philippe Wolf, administrateur.

Monsieur Emmanuel Mathis a été nommé en tant qu'administrateur-délégué avec pouvoir de représenter la société avec sa seule signature, en vertu des articles 9 et 10 des statuts, ainsi qu'en application de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Commissaire aux comptes

- T.A. ASSOCIATES S.A., avec siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Siège social

Le siège social a été transféré avec effet immédiat au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour extrait conforme

WHITNEY S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 55, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40762/588/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

VOLVO GROUP RE (LUXEMBOURG), Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 22.380.

Par décision du conseil d'administration, le siège social de la société est transféré à l'adresse suivante: 11, rue Beaumont, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tour mention aux inis de la publication au l'iemorial, Necuell des Societés et Associat

Luxembourg, le 18 mai 1995.

Pour le compte de VOLVO GROUP RE (LUXEMBOURG) S.A. SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1995, vol. 467, fol. 19, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(40757/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

WOESTE IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 27 novembre 1995

Il résulte dudit procès-verbal que:

Monsieur Tero Siikonen, avocat, demeurant à Perniö, a été coopté en tant qu'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Esa Salonen, administrateur démissionnaire.

Son élection définitive sera confirmée lors de la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 12 décembre 1995.

Pour extrait conforme

Pour copie conforme Signature

A. Schmitt

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1995, vol. 474, fol. 50, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40763/275/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

BOOMERANG, A.s.b.I., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4918 Bascharage, 9, rue Nicolas Meyers.

EXTRAIT

- 1) Lors de la réunion de l'assemblée générale du 25 octobre, il a été décidé à la majorité requise pour la modification des statuts, de modifier les articles 2 et 22 des statuts.
 - L'article 2 est modifié comme suit:

«Le siège de l'association est établi à Bascharage.»

- L'article 22 est modifié comme suit:
- «Pour tous les points non prévus par les présents statuts, il pourra y avoir un règlement interne.

Les membres du conseil d'administration seront désignés par l'assemblée générale.»

2) La même assemblée générale a décidé que le siège de l'association serait au 9, rue Nicolas Meyers, L-4918 Bascharage et que les membres du conseil d'administration seront:

Président: M. Patrick Leveque, demeurant à Luxembourg;

Vice-président: Mlle Sabrina Cerini, demeurant à Luxembourg;

Trésorier: M. Nicolas Altamuro, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 27 novembre 1995.

Pour l'association

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1995, vol. 474, fol. 38, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40766/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

CAREBA, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mondorf-les-Bains. R. C. Luxembourg B 23.699.

Le bilan au 31 décembre 1990, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 60, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Signature.

(40813/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

CAREBA, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mondorf-les-Bains. R. C. Luxembourg B 23.699.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 60, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Signature.

(40814/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

CAREBA, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mondorf-les-Bains. R. C. Luxembourg B 23.699.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 60, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Signature.

(40815/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

CAREBA, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mondorf-les-Bains. R. C. Luxembourg B 23.699.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 60, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Signature.

(40816/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

CAREBA, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mondorf-les-Bains. R. C. Luxembourg B 23.699.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 60, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Signature.

(40817/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

BIPIEM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen. R. C. Luxembourg B 43.145.

Les comptes annuels au 31 mars 1995, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 62, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1995.

BIPIEM HOLDING S.A.

Signature

(40809/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

BRASSERIE CLUB PORTE NEUVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 16.863.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 67, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Pour le compte de

BRASSERIE CLUB PORTE NEUVE S.A. FIDUPLAN S.A.

Signature

(40810/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

BRASSERIE CLUB PORTE NEUVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 16.863.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 octobre 1995

L'Assemblée décide de reporter le bénéfice de LUF 3.539.342,- à nouveau.

L'Assemblée constate la démission de l'administrateur André Rouimi et nomme en son remplacement, Monsieur Guenzi Guglielmo, administrateur, demeurant en Suisse. Elle constate également la démission du commissaire Madame Monique Henschen, et nomme en son remplacement, la société FIDUPLAN S.A., Luxembourg.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

Monsieur Jacques Engel, commerçant, Luxembourg,

Madame Drai Annie, épouse Engel, Luxembourg,

Monsieur Guglielmo Guenzi, administrateur, Suisse.

Le Commissaire est le suivant:

FIDUPLAN S.A., 87, Allée Léopold Goebel, Luxembourg

Pour le compte de BRASSERIE CLUB PORTE NEUVE S.A. FIDUPLAN S.A. Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 67, case 2. - Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40811/752/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

AMERICAN CIGARETTE COMPANY (OVERSEAS) LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 6.461.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 décembre 1995

Il en résulte que:

- Monsieur David J. Booker, administrateur de sociétés, demeurant à Blaricum (Pays-Bas), est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Andrew Cripps, administrateur démissionnaire.

Pour requisition-inscription

Pour la société Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1995, vol. 474, fol. 49, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40800/518/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

BANCA NOVARA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 35.753.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 8 mars 1995, la nomination en tant qu'administrateurs par le conseil d'administration en date respectivement du 9 mars 1994 et du 29 juillet 1994, de Dott. Vittorio Dealessi, nommé Vice-Président de la Banque à la place de Monsieur Piero Bongianio, démissionnaire à partir du 1er février 1994, et de Monsieur Alberto Costantini, nommé administrateur à la place de Monsieur Roberto Ruozi, démissionnaire à partir du 2 mai 1994, a été ratifiée.

Par décision du conseil d'administration en date du 7 juillet 1995, Monsieur Paolo Contarini a été coopté comme administrateur-délégué de la Banque, en remplacement de Monsieur Luciano Ricci, démissionnaire.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Mario Barone, Président;
- Monsieur Vittorio Dealessi, Vice-Président:
- Monsieur Paolo Contarini, administrateur-délégué;
- Monsieur Enrico Agostoni, administrateur;
- Monsieur Alberto Costantini, administrateur.

Pour publication au Mémorial.

Pour la société Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 56, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40803/267/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

ANBO FINANCE GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1er. R. C. Luxembourg B 39.803.

EXTRAIT

Madame Julia Charlotta Haemhouts, Monsieur Robert Huypens, Madame Anne-Lise Friederich ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs de la société avec effet au 15 décembre 1995.

Pour la société Signature Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 68, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40801/735/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

BELRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg. R. C. Luxembourg B 34.718.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires à Luxembourg, le 30 novembre 1995

L'assemblée générale décide de nommer KPMG PEAT MARWICK INTER-REVISION, Luxembourg, comme commissaire aux comptes.

Pour extrait conforme Pour le compte de BELRES S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 67, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40804/752/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

BIL EQUITIES, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 47.449.

L'assemblée générale ordinaire du 29 novembre 1995 a décidé de renouveler, pour une période d'un an jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire, le mandat d'administrateur de Messieurs Haquenne, Danckaert, Wagener, Valenne, Wolter et Krier.

L'assemblée a décidé de nommer Messieurs Roelants, Bodoni et Pauly, administrateurs, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour BIL EQUITIES
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 63, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40806/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

AROLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bettembourg, 8, rue du Curé.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le dix-sept (17) novembre.

A Esch-sur-Alzette.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée dénommée AROLUX, S.à r.l., avec siège à Bettembourg, 8, rue du Curé, constituée en date du 24 février 1995 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, n° 284 du 21 juin 1995.

Cette société a actuellement un capital de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Arthur Zeimet, gérant de sociétés, demeurant à Bettembourg. Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Michel Clausse, mécanicien, demeurant Dodenom (F).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Dominique Congé, mécanicien, demeurant à Terville (F). Tous ici présents et soussignés.

Le bureau ayant été constitué comme dit ci-dessus, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que les associés présents, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les associés présents, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire

instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

- II. Qu'il résulte de ladite liste de présence que tous les associés détenant ensemble les 500,- parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social de 500.000,- francs, sont dûment représentées à la présente assemblée.
- III. Que dès lors, la présente assemblée a pu se réunir sans convocation préalable, tous les associés déclarant par eux-mêmes avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.
- IV. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:
 - 1. Agrément à donner à la cession de cinquante parts sociales à un non-associé.
 - 2. Modification de l'article cinq des statuts.

Sur ce, l'assemblée, après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée et après avoir approuve l'exposé de Monsieur le Président, a abordé l'ordre du jour et après délibération, a pris séparément, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée donne son agrément à la cession de vingt-cinq parts sociales faite par Monsieur Dominique Congé au non-associé Monsieur Arthur Zeimet, intervenue en date de ce jour aux termes d'un acte de vente de parts sociales sous seing privé.

Deuxième résolution

L'assemblée donne son agrément à la cession de vingt-cinq parts sociales faite par Monsieur Michel Clausse au non-associé, Monsieur Arthur Zeimet, intervenue en date de ce jour aux termes d'un acte de vente de parts sociales sous seing privé.

Troisième résolution

Les associés déclarent accepter ces cessions au nom de la société et dispensent le cessionnaire de les faire signifier à la société, déclarant n'avoir entre leurs mains aucune opposition ou aucun empêchement qui puisse en arrêter l'effet.

Quatrième résolution

Suites aux prédites cessions de parts sociales, l'assemblée modifie en conséquence l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF), entièrement libérées.

Ces parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1 La société ROLUX S.A., quatre cent cinquante parts sociales	
2) Monsieur Arthur Zeimet, cinquante parts sociales	
Total: cing cents parts sociales	,

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture leur faite et interprétation leur donnée en langue française, les membres du bureau, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Zeimet, M. Clausse, D. Congé, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 1995, vol. 820, fol. 48, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 décembre 1995.

J. Delvaux.

(40802/208/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

BIOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 41.088.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 6 mars 1995, la démission de l'administrateur, M. Fred Carotti, a été acceptée et M. Guy Kettmann, attaché de direction, Howald, a été appelé aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1998.

Luxembourg, le 15 décembre 1995.

Pour BIOLUX S.A. Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 63, case 1. - Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40808/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

BERTHOLD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 45.142.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 février 1995, M. Marc Berthold, expert en bâtiment, F-Verdun, et Mlle Vanessa Berthold, attachée de direction, F-Dieue-sur-Meuse, ont été appelés aux fonctions d'administrateurs en remplacement de Mme Nelly Berthold-Loevenbruck et de M. Thierry Bonhomme. Leur mandat s'achèvera avec celui de leurs collègues à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1996.

Luxembourg, le 15 décembre 1995.

Pour BERTHOLD-INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 63, case 1. - Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40805/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

BIMBILAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Madame Carmela Derosa-Petronelli, demeurant à L-5693 Itzig, 3, rue des Jardins.

Laquelle comparante a déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

a) Qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée BIMBILAND, S.à r.l., avec siège social à L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 mars 1994, publié au Mémorail C de 1994, page 13124.

- b) Que la prédite associée de la société à responsabilité limitée BIMBILAND, S.à r.l. a décidé la dissolution de ladite société avec effet immédiat, l'associée étant investie des actifs et passifs de la société dissoute, de sorte qu'il n'y a pas lieu de procéder à une liquidation.
- c) Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq (5) ans à L-5963 Itzig, 3, rue des Jardins.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. De Rosa, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1er décembre 1995, vol. 819, fol. 61, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 13 décembre 1995.

C. Doerner.

(40807/209/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE ET PRIMAIRE DE LA COMMUNE DE CONTERN, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Contern.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 octobre 1995 de l'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE ET PRIMAIRE DE LA COMMUNE DE CONTERN, A.s.b.l., l'article 16C. Administration, a été modifié comme suit:

«L'association est gérée par un comité composé de cinq membres au moins et de 13 membres au plus, élus au scrutin par l'assemblée générale parmi les membres actifs à la majorité simple des voix des membres présents. Leur mandat a une durée de deux années scolaires. Ils sont rééligibles.»

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 1988 de l'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE ET PRIMAIRE DE LA COMMUNE DE CONTERN, A.s.b.l., l'article 23E. Assemblée générale, a été modifié comme suit:

«L'assemblée générale ordinaire a lieu une fois par an à une date située entre le 1er septembre et le 30 novembre. Le comité en fixera la date précise et l'ordre du jour. La convocation comprenant l'ordre du jour est à adresser aux membres de l'association au moins 15 jours avant la date fixée.»

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1995, vol. 473, fol. 74, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40764/999/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

INFOTELEFON, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2356 Luxembourg, 53, rue de Pulvermühl.

Assemblée générale du 12 décembre 1995 - Modification des statuts

L'assemblée générale, réunissant plus que les deux tiers des membres, a modifié, à l'unanimité, les articles 3 et 12 des statuts publiés au Mémorial C 324 du 29 juillet 1992 en les libellant comme suit:

- **«Art. 3.** L'association a pour objet la conception et la promotion, la régie et la rédaction d'infotéléphones en exploitant une agence de presse offrant une information générale aussi bien nationale qu'internationale et touchant à la fois les domaines politique, économique, social, culturel et sportif.»
- **«Art. 12.** L'association est gérée et engagée valablement par la signature d'un rédacteur-en-chef nommé par le conseil d'administration. Le rédacteur-en-chef doit être membre d'une organisation affiliée à la FEDERATION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES et ne peut être membre ni du comité, ni de l'association.»

Les membres réunis ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1. Font partie du conseil d'administration:
- Jo Oestreicher, employé, demeurant à Luxembourg, 46, avenue Victor Hugo, en tant que président;

Jeff Bentz, employé, demeurant à Luxembourg, 23, rue H. Vannerus;

Emile Colling, employé, demeurant à Ettelbruck, 96, avenue J.-F. Kennedy.

2. Le siège social est établi au 53, rue de Pulvermühl à Luxembourg.

Le conseil d'administration a pris, à l'unanimité, la nomination suivante:

M. Pierre Buchholz, correspondant de presse, demeurant à Luxembourg, 53, rue de Pulvermühl, et remplissant les conditions stipulées à l'article 12 modifié des statuts, est nommé rédacteur-en-chef et dispose de la signature sociale.

Fait à Luxembourg, le 12 décembre 1995.

Suivent les signatures Pour extrait conforme

J. Oestreicher Président

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 56, case 12. - Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40765/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995.

CASINO DE JEUX DU LUXEMBOURG - MONDORF-LES-BAINS, LUXEMBOURG SPIELBANK - BAD MONDORF, Société Anonyme.

Siège social: Mondorf-les-Bains. R. C. Luxembourg B 18.159.

Le bilan au 31 décembre 1990, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 60, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Signature.

(40818/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

CASINO DE JEUX DU LUXEMBOURG - MONDORF-LES-BAINS, LUXEMBOURG SPIELBANK - BAD MONDORF, Société Anonyme.

Siège social: Mondorf-les-Bains. R. C. Luxembourg B 18.159.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 60, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Signature.

(40819/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

CASINO DE JEUX DU LUXEMBOURG - MONDORF-LES-BAINS, LUXEMBOURG SPIELBANK - BAD MONDORF, Société Anonyme.

Siège social: Mondorf-les-Bains. R. C. Luxembourg B 18.159.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 60, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Signature.

(40820/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

CASINO DE JEUX DU LUXEMBOURG - MONDORF-LES-BAINS, LUXEMBOURG SPIELBANK - BAD MONDORF, Société Anonyme.

Siège social: Mondorf-les-Bains. R. C. Luxembourg B 18.159.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 60, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Signature.

(40821/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

CASINO DE JEUX DU LUXEMBOURG - MONDORF-LES-BAINS, LUXEMBOURG SPIELBANK - BAD MONDORF, Société Anonyme.

Siège social: Mondorf-les-Bains. R. C. Luxembourg B 18.159.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 60, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Signature.

(40822/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

HDB FINANCE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftsitz: L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II. H. R. Luxemburg B 48.909.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom Freitag, dem 10. November 1995, 12.15 Uhr, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig beschlossen:

- 1. Das Verwaltungsratsmitglied Robert Langmantel wird mit sofortiger Wirkung abberufen; ihm wird Entlastung erteilt.
 - 2. Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird Herr Hans-Detlef Nimtz, Rechtanswalt, D-Trier, gewählt.
- 3. Dem zurückgetretenen Aufsichtskommissar Lex Benoy, L-Luxemburg, wird Entlastung erteilt. Zum neuen Aufsichtskommissar wird die TREULUX REVISION & TREUHAND A.G., L-Luxemburg, gewählt.

Luxembourg, den 10. November 1995.

Die Versammlung

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 58, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40857/741/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

CASINO DE JEUX DU LUXEMBOURG - MONDORF-LES-BAINS, LUXEMBOURG SPIELBANK - BAD MONDORF, Société Anonyme & Cie.

Siège social: Mondorf-les-Bains. R. C. Luxembourg B 18.193.

Le bilan au 31 décembre 1990, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 60, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Signature.

(40823/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

CASINO DE JEUX DU LUXEMBOURG - MONDORF-LES-BAINS, LUXEMBOURG SPIELBANK - BAD MONDORF, Société Anonyme & Cie.

Siège social: Mondorf-les-Bains. R. C. Luxembourg B 18.193.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 60, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Signature.

(40824/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

CASINO DE JEUX DU LUXEMBOURG - MONDORF-LES-BAINS, LUXEMBOURG SPIELBANK - BAD MONDORF, Société Anonyme & Cie.

Siège social: Mondorf-les-Bains. R. C. Luxembourg B 18.193.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 60, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Signature.

(40825/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

CASINO DE JEUX DU LUXEMBOURG - MONDORF-LES-BAINS, LUXEMBOURG SPIELBANK - BAD MONDORF, Société Anonyme & Cie.

Siège social: Mondorf-les-Bains. R. C. Luxembourg B 18.193.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 60, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Signature.

(40826/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

CASINO DE JEUX DU LUXEMBOURG - MONDORF-LES-BAINS, LUXEMBOURG SPIELBANK - BAD MONDORF, Société Anonyme & Cie.

Siège social: Mondorf-les-Bains. R. C. Luxembourg B 18.193.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 60, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Signature.

(40827/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

CINQUANTENAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie. R. C. Luxembourg B 30.932.

Le bilan au 30 novembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 64, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Signature

Administrateur-délégué

(40828/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

HDB HOLDING BENELUX S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftsitz: L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II. H. R. Luxemburg B 48.910.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom Freitag, dem 10. November 1995, 12.00 Uhr, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig beschlossen:

- 1. Das Verwaltungsratsmitglied Robert Langmantel wird mit sofortiger Wirkung abberufen; ihm wird Entlastung erteilt.
 - 2. Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird Herr Hans-Detlef Nimtz, Rechtanswalt, D-Trier, gewählt.
- 3. Dem zurückgetretenen Aufsichtskommissar Lex Benoy, L-Luxemburg, wird Entlastung erteilt. Zum neuen Aufsichtskommissar wird die TREULUX REVISION & TREUHAND A.G., L-Luxemburg, gewählt.

Luxembourg, den 10. November 1995.

Die Versammlung

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 58, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40858/741/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

COBAM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie. R. C. Luxembourg B 37.038.

Le bilan au 30 novembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 64, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Signature

Administrateur-délégué

(40829/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

EXPANSIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-five, on the first of December. Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the company established in the Netherlands Antilles under the denomination of EXPANSIA INTERNATIONAL N.V., having its registered office in Curaçao (Netherlands Antilles), incorporated under the Netherlands Antilles Laws pursuant to a deed dated June 6th, 1989, of Maître Maarten Maartense, a notarial candidate, residing in Curaçao, legally deputizing for Dr. Henri Albert Sperwer, a civil-law notary of Curaçao.

The Articles of Incorporation have been lastly amended by a deed executed before Maître Adèle Pauline van der Pluijm-Vrede, residing in Curação, dated December 1st, 1995.

The meeting begins at four p.m., Maître Jean-Paul Goerens, avocat, residing in Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Christophe Davezac, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Béatrice Niedercorn, control manager, residing in Thionville (France).

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the five thousand (5,000) shares of a par value of ten thousand (10,000.-) francs each and representing the total capital of fifty million (50,000,000.-) francs, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons present at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholder present, the proxy holder of the shareholder represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed, together with the proxy, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

- II. The agenda of the meeting is worded as follows:
- 1. Ratification of the resolutions passed in Curaçao (Netherlands Antilles), by the shareholders of the company on November 8th, 1995 which resolved, among others, to transfer the registered office from the Netherlands Antilles to Luxembourg.
- 2. Total update of the Articles of Association of the Company for the purpose of its transfer and continuation in the Grand Duchy of Luxembourg and change of the name of the company to EXPANSIA INTERNATIONAL S.A.
- 3. Confirmation of the transfer of the Company's registered office to Luxembourg, and change of the nationality of the company at the present time of Netherlands Antilles nationality to a company of Luxembourg nationality.
- 4. Approval of the balance sheet and opening patrimonial statement of the company henceforth of Luxembourg nationality, all the assets and all the liabilities of the company previously of Netherlands Antilles nationality, without limitation, remaining the ownership in their entirety of the Luxembourg company which will continue to own all the assets and will continue to be obliged by all the liabilities and commitments of the company previously of Netherlands Antilles nationality.
 - 5. Confirmation of the establishment of the registered office in L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
 - 6. Ratification of the appointment of the Company's directors.
 - 7. Ratification of the appointment of the statutory auditor.
 - 8. Determination of the duration of the Directors, and Statutory Auditor's mandates.
 - 9. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The Extraordinary General Meeting ratifies the resolutions passed in Curação, Netherlands Antilles, by the shareholders convened in a private meeting dated November 8th, 1995 by which it was resolved:

«.

2. To move the Company's statutory and effective seat from Curação, Netherlands Antilles to the Grand Duchy of Luxembourg;

.

4. To appoint as per the date of the meeting as members of the Company's board of management:

- François Winandy, diplômé, EDHEC, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Paul Laplume, maîre en Sciences Economiques, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg;
- Franz Prost, maître en Sciences Economiques, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

.

6. To appoint as «Commissaire aux Comptes» (in English «Auditor»):

Rodolphe Gerbes, licencié en Sciences Commerciales et Fiscales, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

.

These proposals are adopted unanimously.»

Second resolution

The General Meeting resolved to adopt the form of a société anonyme and the status of a holding company, to change the name of the company to EXPANSIA INTERNATIONAL S.A. and to adopt the Articles of Association of the Company, which after total update to conform them to the Luxembourg law, will have henceforth the following wording:

Art. 1. There exists a holding company continuing under Luxembourg laws by the name of EXPANSIA INTERNATIONAL S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The company is continued for an unlimited period. The company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The object of the Company is the taking of participating interests, in whatever form, in other companies either Luxembourg or foreign, as well as the management and development of such participating interests, subject to the provisions set in Article 209 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as amended.

The Company may in particular acquire all types of securities, whether negotiable or not (inclusive those issued by any Government or any other international, national or local Authority), and any other rights attached to them, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, and may exploit them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. Moreover, the Company may proceed to the acquisition and development of patents and connected licences.

The Company may proceed to the issue of bonds and debentures by way of public or private subscription and may borrow funds in any form.

The Company may grant any assistance, loan, advance or guarantee to the companies in which it has a direct and substantial participating interest.

The Company shall not carry on any industrial activity of its own nor maintain a commercial establishment open to the public.

Any activity carried on by the Company may be carried out directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere, through its Registered Office or branches established in Luxembourg or elsewhere.

The Company has all such powers necessary to the accomplishment or development of its object, remaining, however, within the limits of the law of July 31st, 1929 on holding companies as amended.

- **Art. 3.** The corporate capital is set at fifty million (50,000,000.-) francs, represented by five thousand (5,000) shares with a par value of ten thousand (10,000.-) francs each.
 - Art. 4. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares

The company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended by the law of April 24, 1983.

The capital of the company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The company shall be managed by a board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of Directors the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case such a decision must be ratified by the next general meeting.

Art. 6. The board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the object of the company.

All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Association are within the competence of the board of Directors.

The board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the Chairman has the casting vote.

The board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the company in connection therewith to one or more Directors, managers, or other officers who shall have the title of Managing-Director; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the general meeting.

The company is bound either by the individual signature of the Managing-Director or by the joint signatures of any two Directors.

- **Art. 7.** The company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.
- **Art. 8.** The company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.
- **Art. 9.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last Wednesday in the month of June at three p.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the company.

It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

- Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended by the law of April 24, 1983 the Board of Directors is authorised to distribute interim dividends.
- Art. 13. The law of August 10, 1915 on commercial companies, and the law of July 31, 1929 on holding companies, both as amended, shall apply providing these Articles of Association do not state otherwise.

Transitory provisions

- 1) The first financial year after the continuation of the company in Luxembourg begin today and shall end on December 31st, 1996.
 - 2) The first annual ordinary general meeting shall be held in 1997.

Shareholders

The shares are held as follows:

The undersigned notary certifies on basis of a balance sheet presented to him that the corporate capital of an amount of fifty million (50,000,000.-) francs has been fully subscribed and entirely paid in at the time of continuation of the company in Luxembourg.

The general meeting adopts the report dated November 14, 1995, drawn up by Mr Pierre Schill, réviseur d'entreprises in Luxembourg, in view of the transfer of the company and which contains the following conclusions:

«5. Conclusion

Sur base des contrôles effectués, décrits ci-dessus, j'ai pu constater que la valeur effective des actifs transférés correspond au moins à la valeur nominale du capital souscrit de LUF 50.000.000,- obtenu après le transfert de la société à Luxembourg et de l'incorporation des résultats reportés.»

Said report shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

The General Meeting confirms the transfer of the registered office to L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener, and the change of the nationality of the company, at the present time of Netherlands Antilles nationality, to a company of Luxembourg nationality.

Fourth resolution

The General Meeting approves the balance sheet, opening patrimonial statement of the company henceforth of Luxembourg nationality, specifying all the patrimonial values as well as all the items of the Netherlands Antilles company's balance sheet, established as of November 8th, 1995, and states that all the assets and all the liabilities of the company previously of Netherlands Antilles nationality, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Luxembourg company which continues to own all the assets and continues to be obliged by all the liabilities and commitments of the company previously of Netherlands Antilles nationality.

Said opening balance sheet, after signature ne varietur by the parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Fifth resolution

The General Meeting confirms the establishment of the registered office in L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

Sixth resolution

The General Meeting ratifies the appointment of the three members of the Board of Directors and of the Statutory Auditor effected by the extraordinary general meeting held in Curaçao (Netherlands Antilles) on November 8th, 1995

- 1) The Directors are the following:
- a) Mr François Winandy, diplômé, EDHEC, residing in Luxembourg;
- b) Mr Paul Laplume, maître en Sciences Economiques, residing in Junglinster;
- c) Mr Franz Prost, maître en Sciences Economiques, residing in Luxembourg.
- 2) The Auditor is the following:
- Mr Rodolphe Gerbes, licencié, en Sciences Commerciales et Fiscales, residing in Luxembourg.
- 3) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2001.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six hundred and thirty thousand (630,000.-) francs.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at five p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le premier décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société, établie aux Antilles Néerlandaises sous la dénomination de EXPANSIA INTERNATIONAL N.V., avec siège social à Curaçao (Netherlands Antilles), constituée sous le droit des Antilles Néerlandaises suivant un acte reçu le 6 juin 1989 par Maître Maarten Maartense, candidat notaire, demeurant à Curaçao, assurant légalement une suppléance pour le compte de Maître Henri Albert Sperwer, notaire à Curaçao.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte reçu par Maître Adèle Pauline van der Pluijm-Vrede, de résidence à Curaçao, le 1er décembre 1995.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Maître Jean-Paul Goerens, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Christophe Davezac, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice, Madame Béatrice Niedercorn, directeur de sociétés, demeurant à Thionville (France).

Monsieur le Président expose ensuite que:

I. Il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix mille (10.000,-) francs chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinquante millions (50.000.000,-) de francs sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se reunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence portant les signatures de l'actionnaire présent, du mandataire de l'actionnaire représenté et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec la procuration, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II. L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Entérinement des résolutions prises à Curaçao (Antilles Néerlandaises) par les actionnaires de la société le 8 novembre 1995 qui a décidé, entre autres, de transférer le siège social des Antilles Néerlandaises à Luxembourg.
- 2. Refonte totale des Statuts de la Société en vue de son transfert et de sa continuation au Grand-Duché de Luxembourg et modification de la dénomination sociale en EXPANSIA INTERNATIONAL S.A.
- 3. Confirmation du transfert du siège de la société à Luxembourg et changement de la nationalité de la société actuellement de nationalité des Antilles Néerlandaises en société de nationalité luxembourgeoise.
- 4. Approbation du bilan et de la situation patrimoniale d'ouverture de la société devenue luxembourgeoise, tous les actifs et tous les passifs de la société auparavant de nationalité des Antilles Néerlandaises, tout compris et rien excepté, restant la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à s'obliger pour tout le passif et tous les engagements de la société auparavant de nationalité des Antilles Néerlandaises.
 - 5. Confirmation de l'établissement du siège social à L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
 - 6. Ratification de la nomination des administrateurs.

- 7. Ratification de la nomination du commissaire aux comptes.
- 8. Détermination de la durée des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes.
- 9. Divers.

L'assemblée a approuvé l'expose de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'Assemblée Générale extraordinaire ratifie les résolutions prises le 8 novembre 1995 à Curaçao (Antilles Néerlandaises) par les actionnaires, dans le cadre d'une assemblée sous seing privé, par lesquelles il a été décidé:

«.

2. Transférer le siège statutaire et effectif de la société de Curação (Antilles Néerlandaises) au Grand-Duché de Luxembourg;

.

- 4. Nommer à compter de la date de l'assemblée aux fonctions d'administrateur:
- François Winandy, diplomé EDHEC, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Paul Laplume, maître en Sciences Economiques, demeurant à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg;
- Franz Prost, maître en Sciences Economiques, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

.

6. Nommer aux fonctions de Commissaire aux Comptes (en anglais «Auditor»):

Rodolphe Gerbes, licencié en Sciences Commerciales et Fiscales, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

.

Ces propositions sont adoptées, à l'unanimité.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'adopter la forme d'une société anonyme et le statut d'une société holding, de modifier la dénomination de la société en EXPANSIA INTERNATIONAL S.A., et d'adopter les Statuts de la Société, lesquels après refonte totale de manière à les adapter à la loi luxembourgeois, auront désormais la teneur suivante:

«Art. 1er. Il existe une société anonyme continuant sous le droit luxembourgeois sous la denomination de EXPANSIA INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être tranféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, sous réserve des dispositions de l'article 209 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces, négociables ou non (y inclus celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale) et tous droits y attachés et les exploiter par voie de vente, cession, échange ou autrement. En outre, la société peut procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences connexes.

La Société peut procéder à l'émission d'emprunts obligataires par voie de souscription publique ou privée et peut emprunter des fonds sous toute forme.

La Société peut accordé aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Toute activité exercée par la Société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs.

Elle aura tout pouvoir nécessaire pour l'accomplissement et le développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding telle que modifiée.

- **Art. 3.** Le capital social est fixé à cinquante millions (50.000.000,-) de francs, représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominaie de dix mille (10.000,-) francs chacune.
 - Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Le capital de la Société peut être augmenté ou diminué en une fois ou par plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommés par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents qui auront le titre d'Administrateur-Délégué. Ils peuvent être actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société est engagée soit par la signature individuelle de l'Administrateur-Délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

- **Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
- Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année
- **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mercredi du mois de juin à quinze heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

- Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.
- **Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915, tel que modifié par la loi du 24 avril 1983, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social après la continuation de la société au Luxembourg commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 1996.
 - 2) La première assemblée générale annuelle ordinaire se tiendra en 1997.

Actionnaires

Les actions sont détenues de la manière suivante:

Le notaire soussigné sur base du bilan qui lui a été présenté certifie que le capital social d'un montant de cinquante millions (50.000.000,-) de francs a été entièrement souscrit et intégralement libéré à la date de la continuation de la société au Luxembourg.

L'assemblée générale adopte le rapport dressé le 14 novembre 1995 par Monsieur Pierre Schill, réviseur d'entreprises à Luxembourg, en vue du transfert de la société et qui contient les conclusions suivantes:

«5. Conclusion

Sur base des contrôles effectués, décrits ci-dessus, j'ai pu constater que la valeur effective des actifs transférés correspond au moins à la valeur nominale du capital souscrit de LUF 50.000.000,- obtenu après le transfert de la société à Luxembourg et de l'incorporation des résultats reportés.»

Ledit rapport demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale confirme le transfert du siège de la société à L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener, et le changement de la nationalité de la société, actuellement de nationalité des Antilles Néerlandaises, en société de nationalité luxembourgeoise.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale approuve le bilan, situation patrimoniale d'ouverture de la société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la société des Antilles Néerlandaises, établi à la date du 8 novembre 1995 et précise que tous les actifs et tous les passifs de la société auparavant de nationalité des Antilles Néerlandaises, tout compris et rien excepté, restent la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à être obligée pour tout le passif et tous les engagements de la société auparavant de nationalité des Antilles Néerlandaises.

Ledit bilan d'ouverture, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale confirme l'établissement du siège social à L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la nomination des trois administrateurs et du commissaire aux comptes effectuée par l'assemblée générale extraordinaire réunie à Curaçao (Antilles Néerlandaises) le 8 novembre 1995:

- 2) Les administrateurs sont les suivants:
- Monsieur François Winandy, dipiomé EDHEC, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Paul Laplume, maître en Sciences Economiques, demeurant à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Franz Prost, maître en Sciences Economiques, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 3) Le commissaire aux comptes est le suivant:

Monsieur Rodolphe Gerbes, licencié en Sciences Commerciales et Fiscales, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4) Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an 2001.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société pour le présent acte, sont estimés à environ six cent trente mille (630.000,-) francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée est close à dix-sept heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute. Signé: J.P. Goerens, C. Davezac, B. Niedercorn, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1995, vol. 87S, fol. 81, case 9. – Reçu 500.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1995.

A. Schwachtgen.

(40776/230/431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

AMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7334 Heisdorf, 27, rue des Sources. R. C. Luxembourg B 24.631.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt et un novembre.

Par-devant Nous, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Les associés de AMA, S.à r.l. avec siège social à Luxembourg-Ville, R.C. Luxembourg N° B 24.631, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Nobert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 1er juillet 1986, publiée au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés C, no 265 du 19 septembre 1986, statuts modifiés suivant acte reçu par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie en date du 11 avril 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés C, 1990, 17820-17821,

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures et est présidée par Maître Tessi Stocklausen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Céline Bour, employée privée, demeurant à Thionville.

L'assemblée des associés désigne comme scrutateur, Maître Anne Baudoin, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée par les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Conformément à la liste de présence, tous les associés, représentant l'intégralité du capital social de 500.000,- LUF (cinq cent mille francs luxembourgeois) sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut, en conséquence, délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

- 1. Transfert du siège social.
- 2. Modification de l'article 5 des statuts.
- 3. Insertion d'un nouvel article 12.
- 4. Changement de numérotation des articles des statuts.
- 5 Divers

L'assemblée des associés ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

Première résolution

Le siège social de la société est transféré à l'adresse suivante: 27, rue des Sources, L 7334 Heisdorf.

Dans ces conditions, l'article 2 des statuts aura la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Heisdorf. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché du Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts.»

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Suite à la cession par Messieurs Seyed Jafar Mesbah et Hamid Sepehrdad de l'intégralité de leurs parts sociales à Monsieur Ali Ayneychi, l'assemblée décide de modifier l'article 5 alinéa 2 comme suit:

«Ces 500 parts sont détenues par Monsieur Ali Aynetchi M.Ph, directeur commercial, demeurant à Heisdorf.»

Troisième résolution

L'assemblée décider d'insérer un nouvel article 12 ayant la teneur suivante:

«Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même les conctrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.»

Quatrième résolution

Suite à l'insertion d'un nouvel article 12, l'assemblée décide d'attribuer le numéro 13 au dernier article des actuels statuts.

Frais, évaluation

Le montant des frais, coût, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, sont évalués à 35.000,- francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président a clôturé l'assemblée à 12.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tete des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure les comparants ont signés avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Stocklausen, C. Bour, A. Baudoin, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 1995, vol. 820, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, sur la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 1995.

J. Delvaux.

(40799/208/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995

SVENSKA FINANS GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-five, on the twenty-ninth of November.

Before Us, Maître Marthe Thyes-Walch, notary public, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. - STICHTING BETERE BELASTINGWETGEVING, a foundation, with registered office in NL-2594 AR 'S-Gravenhage (The Netherlands), 327, Bezuidenhoutseweg, Stichtingenregister Amsterdam (The Netherlands) Dossier-Nr 208.809,

represented by its President Mr Vincent Moes, business consultant, residing in The Hague (The Netherlands);

2. - STICHTING SVENSKA FINANS VERMOGENSBEHEER, a foundation, with registered office in NL-2594 AR 'S-Gravenhage (The Netherlands), 327, Bezuidenhoutseweg,

represented by its President Mr Vincent Moes, prenamed.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a holding company to be organized among themselves:

Title I. - Name, Registered office, Object, Duration, Corporate capital

Art. 1. There is hereby organized a holding company in the form of a société anonyme, the name of which shall be SVENSKA FINANS GROUP HOLDING S.A.

Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the registered office or the easy communication between such office and foreign countries, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The purposes of the company are the acquisition of interests, in any form whatever, in other Luxembourg or foreign companies and any other investment form, the acquisition by purchase subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds, the management, supervision and development of these interests.

It may also acquire and license trademarks and patents and other rights derived from or complemental to such patents, and participate in the organization, development, transformation and supervision of any company, remaining, however, always within the limits of the law of July 31st, 1929 on holding companies.

Art. 3. The corporate capital is fixed at one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (LUF 1,250,000.) represented by twenty-five (25) shares with a par value of fifty thousand Luxembourg francs (LUF 50,000.-) each.

Unless otherwise specified by law, the shares shall be in bearer form.

The Board of Directors is authorized to increase the initial corporate capital by two hundred and sixty-eight million seven hundred and fifty thousand Luxembourg francs (LUF 268,750,000.-) in order to raise it from one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (LUF 1,250,000.-) to two hundred and seventy million Luxembourg francs (LUF 270,000,000.-), as the case may be by the issuance of five thousand three hundred and seventy-five (5,375) shares of a par value of fifty thousand Luxembourg francs (LUF 50,000.-) each, having the same rights as the existing shares.

The Board of Directors is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription any payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notarial form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the law of August 10th, 1915 and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years.

Moreover, the Board of Directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issues.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

With respect to the conditions set forth hereinbefore and notwithstanding the stipulations of article 10 hereafter, the Board of Directors is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.

The Board of Directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.

The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

Title II. - Management and Supervision

- Art. 4. The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum six (6) years. The directors shall be re-elegible.
- Art. 5. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to this achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meeting.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

Art. 6. The Board of Directors may delegate all or part of its power to a director, officer, manager or other agent. The corporation shall be bound by the single signature of the managing director or by the joint signatures of two directors, one of whom always has to be Mr Vincent Moes, prenamed.

- Art. 7. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.
 - Art. 8. The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.
- Art. 9. The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

Titre III. - General meeting and Distribution of profits

Art. 10. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

- Art. 11. The annual meeting of shareholders shall be held on the first Tuesday in the month of May at 2 p.m. in Luxembourg at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.
- Art. 12. By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to nonredeemed shares.

Title IV. - Accounting year, Dissolution

- Art. 13. The accounting year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.
- Art. 14. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Title V. - General provisions

Art. 15. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 as amended on commercial companies, the law of July 31st, 1929 on Holding Companies.

Transitory provisions

- 1. The first accounting year shall start on the date of formation of the Company and will end on December 31st,
 - 2. The first annual general meeting will be held in 1997.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. - STICHTING BETERE BELASTINGWETGEVING, foundation, prementioned, one share 2. - STICHTING SVENSKA FINANS VERMOGENSBEHEER, foundation, prementioned, twenty-four shares . . . 24

The shares have all been fully paid up in cash so that the amount of one million two hundred and fifty thousand Luxem-

bourg francs (LUF 1,250,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately eighty thousand Luxembourg francs.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

The registered office of the company is in L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

The general meeting authorizes the board of directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

Second resolved

The number of directors is fixed at three (3) and that of the auditors at one (1).

Third resolved

Are appointed as directors:

1. - Mr Vincent Moes, business consultant, residing in The Hague (The Netherlands);

- 2. Mr Jean Zeimet, auditor, residing in Bettange-sur-Mess (Luxembourg);
- 3. Miss Christelle Henon, lawyer, residing in Luxembourg.

Fourth resolved

Is appointed as statutory auditor:

Mrs Albertine Fischer, accountant, residing in Dippach (Luxembourg).

Fifth resolved

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2000.

Sixth resolved

The meeting authorises the Board of Directors to delegate the day-to-day management of the company to one of its members.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

Ont comparu:

- 1. STICHTING BETERE BELASTINGWETGEVING, fondation, ayant son siège social à NL-2594 AR 'S-Gravenhage (Pays-Bas), 327, Bezuidenhoutseweg, inscrite au Stichtingenregister à Amsterdam (Pays-Bas), Dossier-nr. 208.809,
- représentée aux fins des présentes par son Président, Monsieur Vincent Moes, business consultant, demeurant à La Haye (Pays-Bas);
- 2. STICHTING SVENSKA FINANS VERMOGENSBEHEER, fondation, ayant son siège social à NL-2594 AR 'S-Gravenhage (Pays-Bas), 327, Bezuidenhoutseweg,

représentée aux fins des présentes par son Président, Monsieur Vincent Moes, préqualifié.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding que les parties vont constituer entre elles:

Titre Ier. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SVENSKA FINANS GROUP HOLDING S.A. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeurs de ces participations.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par vingt-cinq (25) actions de cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 50.000,-) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de deux cent soixante-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 268.750.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à deux cent soixante-dix millions de francs luxembourgeois (LUF 270.000.000,-), le cas échéant, par l'émission de cinq mille trois cent soixante-quinze (5.375) actions de cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 50.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même

non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. - Administration, Surveillance

- **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.
- **Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont l'une d'elles doit toujours être celle de Monsieur Vincent Moes prénomme.

- Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.
- **Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.
- **Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. - Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. - Exercice social, Dissolution

- Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 14.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. - Disposition générale

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1996.
- 2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1997.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire les actions du capital social comme suit:

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre-vingt mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs:

- 1. Monsieur Vincent Moes, business consultant, demeurant à La Haye (Pays-Bas);
- 2. Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à Bettange-sur-Mess (Luxembourg);
- 3. Mademoiselle Christelle Henon, juriste, demeurant à Luxembourg.

Quatrième résolution

Est nommée commissaire:

Madame Albertine Fischer, comptable, demeurant à Dippach (Luxembourg).

Cinquième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Sixième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres. Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, les présents statuts sont rédigés en langue anglaise, suivis d'une version française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte. Signé: V. Moes, J. Zeimet, C. Henon, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 87S, fol. 62, case 7. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1995.

M. Thyes-Walch.

(40788/233/351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, 6, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg